

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-16/2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 11 mars 2022

Objet : Conclusion d'un comodat pour la réfection d'un mur et la réalisation d'une fresque dans le cadre des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI.

Absents : Sébastien RUAZ

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant le projet en cours pour l'aménagement de la Côte Maréchale et du carrefour avec la Rue de la Patache, et notamment la création d'un espace vert et d'une fresque sur le mur de clôture situé à l'angle de la Rue de la Patache et de la Rue Côte Maréchale,
Considérant que ce mur est propriété d'une personne privée mais que la commune souhaite y réaliser des travaux dans le cadre de l'aménagement du domaine public qu'il borde,
Considérant les pourparlers organisés avec la propriétaire du mur concerné et l'accord convenu avec elle par un courrier du 14 mars 2022,
Afin de réaliser la réfection d'une partie du mur dans le cadre de la réalisation d'une fresque mais sans faire l'acquisition d'un mur ni l'entretenir, le Maire propose de conclure un comodat. Il s'agit d'un prêt à usage, conclu chez un notaire à titre gratuit pour une durée déterminée et qui fait l'objet d'une publication au service de la publicité foncière (opposable aux tiers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un prêt à usage (comodat), à titre gratuit, avec le propriétaire du mur situé à l'angle de la Rue de la Patache et de la Rue Côte Maréchale dans le cadre de la réalisation d'une fresque en lien avec les travaux d'aménagement de la Côte Maréchale.

DIT que la commune prendra à sa charge les frais de notaire qui résultent de cet acte notarié.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits sur le budget 2022

AUTORISE le Maire à signer le prêt à usage et à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 16 mars 2022


Le Maire
Pierre COLOMB